

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'ONAY

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le **lundi 12 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Madame CHEVROL** Nadine, Maire, des conseillers municipaux : **COHET** Daniel, **MARCON** Françoise, **DOREY** Odile, **SEYVET** Sabine, **VANARET** Laurence, **SENERCHIA** Fabrice, **MOREL** Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Françoise MARCON                      Absents : MASSON Serge, POUZIN Chantal,  
TOURNEBIZE Elsa

Membres en exercice : 11      -      Membres présents : 08      -      Membres représentés : 0  
*Quorum atteint*

Date de convocation : 06 juillet 2021                      Date d'affichage : 06 juillet 2021

Compte rendu du conseil municipal du 17/05/2021 : Approuvé à l'unanimité  
Ordre du jour : Approuvé à l'unanimité  
Ouverture de la séance à 20H35

**1- Rapport d'activité année 2020 Valence Romans Agglo**

Après consultation suite à l'envoi de ce rapport à chaque conseiller, le Conseil Municipal prend acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2020.

**2- Rapport annuel du SIEH**

Après consultation suite à l'envoi de ce rapport à chaque conseiller, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du SIEH relatif à l'exercice 2020.

**3- Convention Défense Extérieure Contre l'Incendie (CDECI)**

Les communes devraient être en conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Compte tenu du lien étroit entre le fonctionnement des réseaux d'eau potable et les équipements de défense extérieurs contre l'incendie, le SIEH a proposé à ses communes membres d'élaborer le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Un bureau d'étude doit être désigné pour dresser un état des lieux, identifier les risques à prendre en compte et fixer les objectifs permettant d'améliorer cette défense. Pour coordonner le travail, une commission de suivi et une commission d'appel d'offre formées d'élus devront être mises en place. Deux lots seront proposés suivant la taille des communes.

Les délégués proposés sont :

Laurence VANARET et Nadine CHEVROL (suppléante) pour la commission de suivi

Nadine CHEVROL et Daniel COHET (suppléant) pour la commission d'appel d'offre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4- Redevance d'occupation du domaine public**

La commune accepte la redevance de 223,52 €, versée par Orange, pour l'occupation du domaine public :  
Adopté à l'unanimité.

**5- Dénomination des chemins**

Mme le Maire informe qu'il appartient de choisir par délibération le nom à donner aux rues, routes et chemins. Il convient donc de nommer le chemin qui va chez M. Florange de façon à éviter que les poids lourds empruntent ce chemin. Plusieurs propositions « Chemin de la Marmitière », « Chemin de la Palude », « Chemin de la Chapelle », Le conseil municipal décide de le nommer « Chemin de la Chapelle ».

**6- Devis poêle à granulés de la salle associative**

Mme le Maire informe que le poêle choisi par le Conseil Municipal (Devis DESFOND ; 5 146€ HT) n'existe plus. L'entreprise DESFOND a donc fourni un devis mis à jour d'un montant de 5 290 € HT.  
Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DESFOND d'un montant de 5 290 € HT.

#### **7- Local mis à disposition de l'orthophoniste**

Mme PEULET BETON étant en congé maternité, elle souhaiterait que la commune revoie le montant de l'indemnité (250 €) qu'elle verse pour l'utilisation de la salle communale étant donné qu'elle ne l'occupera pas pendant son congé. Le Conseil municipal décide de maintenir le prix de 250 €.

#### **8- Point place du village et travaux**

Une rencontre a eu lieu avec tous les partenaires concernés (ENEDIS, Orange, SIEH, VRA : assainissement et éclairage public) en présence de l'architecte et du bureau d'étude afin de faire le point sur les réseaux existants à modifier dans le but de coordonner les travaux. Le dossier devrait être prêt pour les appels d'offre en septembre.

Les Charpentiers du Grésivaudan qui ont refait le toit du transept de l'église ont du changer tous les chevrons en mauvais état (80ml au prix de 960,00 € au lieu de 8ml au prix de 96,00 €). La subvention allouée par le département sera recalculée avec le nouveau prix. L'entreprise a changé quelques tuiles et doit revenir en septembre pour de menus travaux de finition.

Le poêle du presbytère a été posé en juillet. Il reste le trou d'évacuation de l'ancien poêle à boucher.

Concernant la fuite dans le local de l'orthophoniste, quelques tuiles ont été changées.

Pour le préau, la pente a été modifiée de façon à ce que l'eau s'évacue correctement.

#### **9- Débroussaillage des chemins :**

Certains habitants de la commune ont débroussaillé une partie des chemins communaux et le Conseil Municipal tenait à remercier vivement tous ces bénévoles.

Habituellement l'entreprise LAGUT intervient sur la commune. L'entreprise DOCHIER a été contactée. Les chemins du Piquet, de la Feyta du Chalon, ... n'ont pas été faits. A voir, la haie du chemin du lotissement qui prend trop d'ampleur : qui a la charge de cet entretien ?

#### **10- Agents communaux :**

L'agent communal sera en congé 3 semaines en août, ce qui fait 3 jours de congé pour la commune.

La secrétaire actuelle ne souhaite pas donner suite à son contrat de remplacement.

On envisage d'embaucher une personne qui travaille au SIVOS pour une heure de ménage hebdomadaire (l'ancien agent communal avait un contrat de 9H, le contrat du nouvel agent étant de 8h, cela permet de compenser).

#### **Informations diverses :**

- Ambroisie : Mme Vanaret doit recenser la présence d'ambroisie sur la commune avec une personne mandatée par un bureau d'étude (Evinerude). L'envoi d'une lettre aux propriétaires concernés suite à ce recensement peut être envisagé.
- Fête du village le 17 et 18 juillet. Une invitation a été distribuée à tous les habitants.
- Rendez-vous musicaux 13 août à 19h, visite guidée de l'église le 19 août.
- Compagnie Française MAIMONE : « Claudication ». Visite le 20 août pour voir les lieux, spectacle qui pourrait avoir lieu le 19 septembre.  
Ces spectacles sont proposés et subventionnés par Valence Romans Agglo.
- Révisions des loyers : l'augmentation de l'indice IRL est de 0,2%. Chaque loyer a été recalculé et la régularisation des charges a été effectuée. Les charges pour l'année écoulée étaient sous évaluées, une estimation plus haute devrait permettre d'éviter un écart trop important avec la consommation réelle.
- Le T5 sera libre le 30 septembre, le T2 du rez-de-chaussée sera libre le 25 septembre.
- Rencontre avec la DGFIP (Direction générale de finances publiques) : l'inspecteur nous conseille d'envisager une augmentation des taux des taxes foncières, certaines dotations étant liées à l'effort fiscal. Une discussion sur ce sujet est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Nadjine CHEVROL

